

## FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

À la suite du mouvement social du 6 septembre au 27 octobre 2021, les clients du réseau Bus Vallée de Montmorency porteurs d'un abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel valable pendant cette période peuvent se faire indemniser selon les conditions de remboursement fixées par Île-de-France Mobilités.

**Veillez consulter les conditions générales de remboursement sur : <https://www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/locales/vallee-de-montmorency>**

*Les titulaires d'abonnements seront remboursés par lettre chèque, sur la base suivante :*

Forfaits	Montant du remboursement
<b>Navigo Semaine</b>	17,31 €
<b>Navigo Mois</b>	13,36 €
<b>Navigo Annuel</b>	12,08 €
<b>Imagine'R Scolaire/Étudiant</b>	5,75 €
<b>Navigo Annuel Senior</b>	7,42 €
<b>Solidarité Transport Semaine 75%</b>	4,33 €
<b>Solidarité Transport Mois 75%</b>	3,34 €
<b>Solidarité Transport Semaine 50%</b>	8,66 €
<b>Solidarité Transport Mois 50%</b>	6,68 €
<b>Carte Scolaire Bus Lignes Régulières (ex Carte Optile Scolaire)</b>	3,00 €

*Nous vous invitons à remplir le formulaire figurant au verso et à joindre les pièces demandées pour nous permettre de procéder au remboursement.*

Ce formulaire est à déposer ou à envoyer à :

Transdev Valmy Vallée de Montmorency  
Service remboursement des abonnements  
1 chemin du Clos Saint-Paul  
95210 SAINT GRATIEN  
Du lundi au vendredi de 9h à 18h

*En cas d'envoi par courrier, ce montant sera complété d'un forfait de 1,08€ (tarif d'un timbre vert).*

Ou par mail à [dedommagement.mtrncy@transdev.com](mailto:dedommagement.mtrncy@transdev.com)

**Ce formulaire est à retourner au plus tard le 07/12/2021.  
Aucune demande ne pourra être prise en compte passé ce délai.**

**1. Identification de l'abonné et du passe Navigo :** Monsieur  Madame

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Ligne(s) de bus concernée(s) : \_\_\_\_\_

Numéro de série du Passe Navigo\* : \_\_\_\_\_

\* OU numéro CALYPSO pour les détenteurs d'un Passe sur mobile (numéro présent sur l'appli mobile)

Numéro client Navigo (hors Navigo Découverte) : \_\_\_\_\_

Si votre Passe Navigo est chargé sur un Passe Navigo Découverte, cocher la case : **2. Cocher la case correspondant au titre acheté<sup>1</sup> pendant la période qui fait l'objet du remboursement :**

- |                             |                          |                                      |                          |
|-----------------------------|--------------------------|--------------------------------------|--------------------------|
| Navigo Semaine              | <input type="checkbox"/> | Solidarité Transport Semaine 75%     | <input type="checkbox"/> |
| Navigo Mois                 | <input type="checkbox"/> | Solidarité Transport Mois 75%        | <input type="checkbox"/> |
| Navigo Annuel               | <input type="checkbox"/> | Solidarité Transport Semaine 50%     | <input type="checkbox"/> |
| Imagine'R Scolaire/Étudiant | <input type="checkbox"/> | Solidarité Transport Mois 50%        | <input type="checkbox"/> |
| Navigo Annuel Senior        | <input type="checkbox"/> | Carte scolaire bus lignes régulières | <input type="checkbox"/> |

**<sup>1</sup> Attention, toute demande de remboursement doit être obligatoirement accompagnée des pièces suivantes :**

- **Attestation Navigo** : rendez-vous sur le site [www.iledefrance-mobilites.fr/mon-compte](http://www.iledefrance-mobilites.fr/mon-compte). Cliquez sur « Mon Navigo », connectez-vous à votre espace personnel, cliquez sur votre contrat puis « mon attestation » (pour les détenteurs d'un Passe Navigo Découverte, l'attestation Navigo sera remplacée par la photocopie du titre de transport et de la carte personnalisée par le titulaire)
- **Justificatif de domicile** (pour les personnes résidant dans les communes de Andilly, Argenteuil, Attainville, Bouffémont, Deuil-La-Barre, Domont, Eaubonne, Ecouen, Enghien-Les-Bains, Epinay-Sur-Seine, Ermont, Ezanville, Groslay, Margency, Moisselles, Montlignon, Montmagny, Montmorency, Piscop, Saint Brice Sous Forêt, Saint Gratien, Saint-Prix, Sarcelles, Soisy-Sous-Montmorency)
- **Attestation employeur ou certificat de scolarité** (pour les clients ne résidant pas dans les communes éligibles et s'y rendant pour des raisons professionnelles ou scolaires/étudiantes)

**Faute de quoi aucun remboursement ne pourrait intervenir.****3. Le remboursement est à effectuer à l'ordre de (coordonnées du payeur) :** Monsieur  Madame

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone fixe ou mobile : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

**Toutes les informations de ce formulaire sont obligatoires.**

Transdev Valmy Vallée de Montmorency traite les données recueillies à des fins de suivi du dossier de votre remboursement. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, reportez-vous aux conditions générales de remboursement.

**Transdev Valmy****Vallée de Montmorency**

1 chemin du Clos Saint-Paul

95210 SAINT GRATIEN

RCS Pontoise : B 879 991 636

Société par actions simplifiée au capital de 420 000 euros

[www.transdev.com](http://www.transdev.com)